OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	BATIPRECO	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	891 120 883 00022	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SAS à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3524
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. GARCIA-GUTIERREZ Joseph	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	07/07/2022
ADRESSE	698 RUE DE VIDALON	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	07/07/2022
	07430 DAVEZIEUX	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	07/07/2026
TÉL / FAX	04 86 84 02 64	**VALIDE JUSQU'AU**	07/07/2026
EMAIL	batipreco@batipreco.fr	**ASSURANCE(S)**	euromaf 7008936/S

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 27 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

EXPERT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE :** M. GARCIA-GUTIERREZ Joseph exerce des missions d'expertises pour les compagnies d'assurances

EXPERT DE JUSTICE :** M. GARCIA-GUTIERREZ Joseph exerce des missions d'Économie de la Construction près les Tribunaux

BIM : Entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.